

François Tremblay Député de Dubuc	Ministre du Tourisme	Simon Allaire Député de Maskinongé	Ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, pour les volets marchés publics et ordres professionnels
Donald Martel Député de Nicolet-Bécancour	Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, pour le volet zones d'innovation	Louis-Charles Thouin Député de Rousseau	Ministre responsable des Infrastructures
Joëlle Boutin Députée de Jean-Talon	Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, pour les volets sciences et innovation	Denis Lamothe Député d'Ungava	Ministre de la Sécurité publique
Pierre Dufour Député d'Abitibi-Est	Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, pour le volet développement économique régional	Chantale Jeannotte Députée de Labelle	Ministre responsable de l'Habitation
Mario Asselin Député de Vanier-Les Rivières	Ministre de l'Enseignement supérieur	Éric Girard Député de Lac-Saint-Jean	Ministre des Affaires municipales
Jean-Bernard Émond Député de Richelieu	Ministre de l'Éducation, pour les volets éducation préscolaire, primaire et secondaire et formation professionnelle	Louis Lemieux Député de Saint-Jean	Ministre de la Langue française
Isabelle Lecours Députée de Lotbinière-Frontenac	Ministre de l'Éducation, pour le volet lutte contre la violence et l'intimidation chez les jeunes et dans les écoles		Ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne
Samuel Poulin Député de Beauce-Sud	Ministre de la Culture et des Communications	79832	
	Ministre responsable de la Jeunesse		
Alice Abou-Khalil Députée de Fabre	Ministre de la Cybersécurité et du Numérique		
Kariane Bourassa Députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré	Ministre de la Justice		
Gilles Bélanger Député d'Orford	Ministre des Finances, pour le volet Internet haute vitesse et projets spéciaux de connectivité		
Stéphanie Lachance Députée de Bellechasse	Ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, pour les volets efficacité de l'État et gouvernance		

QUE le présent décret remplace le décret numéro 1771-2022 du 7 décembre 2022.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

Gouvernement du Québec

## Décret 823-2023, 17 mai 2023

CONCERNANT l'engagement à contrat de monsieur Jean-Michel Ross comme secrétaire adjoint au Conseil du trésor

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Jean-Michel Ross, directeur général de la négociation des secteurs public et parapublic, secrétariat du Conseil du trésor, cadre classe 1, soit engagé à contrat pour agir à titre de secrétaire adjoint au Conseil du trésor pour un mandat de cinq ans à compter du 18 mai 2023, aux conditions annexées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

## **Contrat d'engagement de monsieur Jean-Michel Ross comme secrétaire adjoint au Conseil du trésor**

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1)

### **1. OBJET**

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat monsieur Jean-Michel Ross, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme secrétaire adjoint au Conseil du trésor.

Sous l'autorité du secrétaire du Conseil du trésor et en conformité avec les lois et les règlements qui s'appliquent, il exerce tout mandat que lui confie le secrétaire.

Monsieur Ross exerce ses fonctions au bureau du Conseil du trésor à Québec.

Monsieur Ross, cadre classe 1, est en congé sans traitement du Conseil du trésor pour la durée du présent mandat.

### **2. DURÉE**

Le présent engagement commence le 18 mai 2023 pour se terminer le 17 mai 2028 sous réserve des dispositions des articles 4 et 5.

### **3. CONDITIONS DE TRAVAIL**

À compter de la date de son engagement, monsieur Ross reçoit un traitement annuel de 188 639\$.

En aucun temps, le présent contrat ne pourra être invoqué à titre de travail temporaire dans la fonction publique du Québec en vue d'y acquérir le statut d'employé permanent.

Le gouvernement est propriétaire des droits d'auteur sur les rapports à être éventuellement fournis et sur les documents produits. Monsieur Ross renonce en faveur du gouvernement à tous les droits d'auteur sur les résultats de son travail.

Les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées, ci-après appelé le décret numéro 450-2007, s'appliquent à monsieur Ross comme sous-ministre adjoint du niveau 2.

## **4. TERMINAISON**

Le présent engagement prend fin à la date stipulée à l'article 2, sous réserve toutefois des dispositions qui suivent :

### **4.1 Démission**

Monsieur Ross peut démissionner de la fonction publique et de son poste de secrétaire adjoint au Conseil du trésor après avoir donné un avis écrit de trois mois.

Copie de l'avis de démission doit être transmise au secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

### **4.2 Suspension**

Le secrétaire peut, pour cause, suspendre de ses fonctions monsieur Ross.

### **4.3 Destitution**

Monsieur Ross consent également à ce que le gouvernement révoque en tout temps le présent engagement, sans préavis ni indemnité, pour raisons de malversation, maladministration, faute lourde ou motif de même gravité, la preuve étant à la charge du gouvernement.

## **5. RAPPEL ET RETOUR**

### **5.1 Rappel**

Le gouvernement peut rappeler en tout temps monsieur Ross qui sera réintégré parmi le personnel du Conseil du trésor, au traitement qu'il avait comme secrétaire adjoint au Conseil du trésor sous réserve que ce traitement n'excède pas le maximum de l'échelle de traitement des cadres classe 1 de la fonction publique.

### **5.2 Retour**

Monsieur Ross peut demander que ses fonctions de secrétaire adjoint au Conseil du trésor prennent fin avant l'échéance du 17 mai 2028, après avoir donné un avis écrit de trois mois.

En ce cas, il sera réintégré parmi le personnel du Conseil du trésor, au traitement prévu au paragraphe 5.1.

## **6. RENOUVELLEMENT**

Tel que prévu à l'article 2, le mandat de monsieur Ross se termine le 17 mai 2028. Dans le cas où le premier ministre a l'intention de recommander au

gouvernement le renouvellement de son mandat à titre de secrétaire adjoint au Conseil du trésor, il l'en avisera dans les six mois de la date d'échéance du présent mandat.

Si le présent engagement n'est pas renouvelé ou si le gouvernement ne nomme pas monsieur Ross à un autre poste, ce dernier sera réintégré parmi le personnel du Conseil du trésor au traitement prévu au paragraphe 5.1.

**7.** Toute entente verbale non incluse au présent document est nulle.

79833

Gouvernement du Québec

### Décret 824-2023, 17 mai 2023

CONCERNANT monsieur Jacob Martin-Malus, sous-ministre adjoint au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Jacob Martin-Malus, sous-ministre adjoint au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, administrateur d'État II, reçoive un traitement annuel de 196 897 \$;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à monsieur Jacob Martin-Malus comme sous-ministre adjoint du niveau 2;

QUE le décret numéro 971-2017 du 4 octobre 2017 soit modifié en conséquence;

QUE le présent décret prenne effet à compter des présentes.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

79834

Gouvernement du Québec

### Décret 825-2023, 17 mai 2023

CONCERNANT madame Marie-Claude Fontaine, secrétaire adjointe au Conseil du trésor

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Marie-Claude Fontaine, secrétaire adjointe au Conseil du trésor, administratrice d'État II, reçoive un traitement annuel de 194 897 \$;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à madame Marie-Claude Fontaine comme sous-ministre adjointe du niveau 2;

QUE le décret numéro 48-2023 du 18 janvier 2023 soit modifié en conséquence;

QUE le présent décret prenne effet à compter des présentes.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

79835

Gouvernement du Québec

### Décret 826-2023, 17 mai 2023

CONCERNANT l'octroi d'une aide financière additionnelle maximale de 849 500 \$, sous forme de remboursement d'emprunt, à laquelle s'ajouteront les intérêts, au Théâtre de la Dame de Cœur pour la réalisation du projet intitulé Mise à niveau des infrastructures du Théâtre de la Dame de Cœur

ATTENDU QUE le Théâtre de la Dame de Cœur est une personne morale sans but lucratif constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (chapitre C-38) qui œuvre dans le secteur du théâtre professionnel;

ATTENDU QUE, par le décret numéro 67-2022 du 19 janvier 2022, la ministre de la Culture et des Communications a été autorisée à octroyer une aide financière d'un montant maximal de 5 429 700 \$, sous forme de remboursement d'emprunt, à laquelle s'ajouteront les intérêts, au Théâtre de la Dame de Cœur pour la mise à niveau de ses installations;